



BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 2020

SERRIGNY EN BRESSE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	P.2
LA PAGE DU MAIRE	P.3
EQUIPE MUNICIPALE	P.4
ETAT CIVIL 2020	P.5
BUDGET DE L'EXERCICE 2020	P.6
REALISATIONS 2020	P.7 À 9
LES PROJETS 2021	P.10 À 11
LES PHOTOS SOUVENIRS	P.12 À 13
LES INFORMATIONS UTILES	P.14 À 17
LES RAPPELS A LA POPULATION	P.18 À 20
LES ENTREPRISES	P.21
LES PAGES DU CCAS	P.22 À 23
L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES	P.24 À 27
LA PAGE DE LA CHASSE COMMUNALE	P.28 À 31

LA PAGE DU MAIRE

Cher(e)s Administré(e)s,

L'année 2020 fût une année éprouvante pour tout le monde !

Dans ce contexte de pandémie COVID-19, la santé physique et mentale est plus que jamais notre préoccupation et nous devons poursuivre nos efforts sur les mesures barrières afin de nous préserver autant que possible et pour vaincre cette épidémie.

L'équipe municipale et moi-même souhaitons apporter tout notre soutien aux familles qui ont été touchées de près ou de loin par ce fléau.

Nous souhaitons également remercier tous les corps médicaux ainsi que les autres corps de métiers qui ont participé au soutien de la population pendant cette année de crise.

De notre côté, la commune a mis tous ses moyens disponibles pour vous accompagner du mieux que possible.

Malgré cette pandémie, nous souhaitons également remercier toutes les personnes qui nous ont fait confiance pour ce mandat et nous nous efforcerons de mener à bien nos projets annoncés sur notre programme de campagne.

Pour rappel, les thèmes :

Maintenir et développer les objectifs de nos prédécesseurs

Assurer une bonne gestion de nos budgets

Lutter pour garder nos acquis

Entretenir nos biens immobiliers pour garder notre patrimoine

Entretenir nos voiries

Améliorer la sécurité routière

Maintenir la sécurité du village (Voisins vigilants)

Développer la communication

J'espère que ce bulletin 2021 vous apportera tous les renseignements nécessaires jusqu'à sa prochaine parution en 2022 et qu'il vous sera agréable à lire.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé.

Le Maire

S. ROSSIGNOL

EQUIPE MUNICIPALE

ROSSIGNOL Samuel

Le Maire

47 ans - 1 enfant - Cadre Acheteur Industriel



PRUDENT Magali

1ère Adjointe

41 ans - 1 enfant – Accompagnante d'enfants Handicapés



LOUSTAU Pierre

2ème Adjoint

44 ans - 3 enfants - Chargé d'affaires G&RDF



BAZIARD Sandrine

Conseillère

48 ans - 2 enfants - Assistante Maternelle



RICHARD Hélène

Conseillère

41 ans - 2 enfants - Assistante de Direction



DESBROSSE Teddy

Conseiller

39 ans - 2 enfants - Encadrant Technique



POULENARD Cécile

Conseillère

41 ans - 2 enfants - Recherche Vie scolaire



GY Sébastien

Conseiller

35 ans - 1 enfant - Dépanneur Pneus Industriels



MOREY Michel

Conseiller

62 ans - 2 enfants - Retraité Responsable Boucherie



KAUCHE Claire

Conseillère

33 ans - 3 enfants - Aide-soignante



VILOLOT Maxime

Conseiller

32 ans - 2 enfants - Chef d'exploitation Agricole



ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES

- ❖ 18 avril 2020 : Swann, Quentin DAGUZE
de Quentin DAGUZE et de Elodie MEYNIER

- ❖ 02 septembre 2020 : Gemma, Laurence, Valérie GRANDFERRY
de Rodolphe GRANDFERRY et Tiffany GOMES NEVES

- ❖ 06 novembre 2020 : Kara BOISFARD
de Mathieu BOISFARD et de Blandine BELLETERRE

FELICITATIONS

MARIAGE

Néant

DECES

- ❖ 21 juillet 2020 : Arthur, Ernst RUCH

- ❖ 27 septembre 2020 : Serge, Charles CROS

- ❖ 12 octobre 2020 : Patrice FONTVIEILLE

Cependant

Pour ceux qui l'ont connue

Le 29 novembre 2020, Lucette BOIVIN née LAURIOT

REGRETS

BUDGET DE L'EXERCICE 2020

BUDGET COMMUNAL SYNTHETIQUE DE SERRIGNY

Les pages comptables peuvent être consultées en mairie.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : charges à caractère général comme l'électricité, le téléphone, les assurances, les taxes foncières, les achats de masques et protections liés à la COVID19, location matériel (photocopieur, ordinateur et sauvegarde), les abonnements divers, les frais de fonctionnement et transports (écoles), les entretiens des bâtiments, de voirie (tontes entretien cimetière, curage de fossés, ...), les charges de personnel et de gestion courantes (salaires et cotisations versées aux divers organismes), indemnités des élus et cotisations versées aux caisses de retraite, subventions versées aux diverses associations et aux coopératives scolaires, ...

TOTAL REALISE : 130 680.66 €

RECETTES : redevances d'occupation du domaine public, pylônes électriques, impôts et taxes reversés à la Commune,
Récupération TVA sur certains travaux de fonctionnement
Dotations et participations diverses.
Locations salle des fêtes et logements communaux.

TOTAL REALISE : 190 706.22 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : installation et pose du défibrillateur, 3 bornes distributrices de gel hydroalcooliques, aspirateurs, broyeurs à papier, fauteuils de bureau, téléphones (mairie), suite et fin des travaux de réhabilitation du logement de l'ancienne Cure.

TOTAL REALISE : 130 088.18 €

RECETTES : subventions sur les travaux du logement de l'ancienne Cure (en partie), récupération TVA sur travaux d'investissement, excédent de fonctionnement de l'année précédente.

TOTAL REALISE : 66 631.03 €

REALISATIONS 2020

Réhabilitation logement la Cure (suite et fin des travaux):



La réception du logement de la Cure a été faite en milieu d'année 2020.

Quelques travaux ont été réalisés avant sa mise en fonction (Mise en place d'une clôture au fond du terrain – Réalisation d'une dalle béton à l'arrière du bâtiment – Pose du carrelage de la terrasse – Mise en place d'une trappe de visite du grenier).

Les locataires ont emménagé dans le logement début août 2020.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Réfection du revêtement Rue du Bourg à Fussey financée par la CCBR71 :



Réfection d'une partie du chemin des Toupes (environ 30 mètres) – renforcement de la route par la commune de Serrigny et le revêtement par la CCBR71 :



Installation du nouveau défibrillateur – Salle des Fêtes :



*Investissement de 3 bornes distributrices de gel hydro alcooliques – Mairie –
Eglise - Salle des Fêtes*



LES PROJETS 2021

Vous trouverez ci-dessous une liste de projets en cours qui seront menés sur l'année 2021. Tous ces projets sont déjà bien avancés et chiffrés pour les intégrer dans notre budget.

1. Enfouissement des lignes / Fibre / Chemin piétonnier rue du Bourg (1ère phase d'études)

Nous travaillons avec le SYDES, le CIRCEP et le département de Saône et Loire sur ce dossier afin de réaliser un projet commun « rue du Bourg » dans le but d'enfouir tous les réseaux (téléphoniques et électriques) et prévoir un fourreau pour le passage de la fibre optique. Nous avons également sollicité le SYDES pour nous accompagner dans la réalisation d'un chemin piétonnier pour sécuriser les piétons sur cette route principale très fréquentée. Ce projet nous permettra de minimiser nos coûts de réalisation car le terrain sera déjà préparé. Les services de l'Etat, du Département, ... seront sollicités afin d'obtenir d'éventuelles subventions.

Ce chemin piétonnier est matérialisé en rouge sur le plan ci-dessous :



2. Site INTERNET pour Serrigny en Bresse

Dans le but de donner une information précise et à jour, nous allons créer un site internet pour notre commune. Grâce à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et son service de création de sites internet communaux « Campagnol ». Ce site devrait voir le jour courant 2021.

3. Fermeture automatique des portes de l'église

Suite à quelques demandes, nous avons réfléchi pour donner l'accès au public à notre belle église. En effet, nous allons faire installer une ouverture automatique de la porte principale à certains créneaux horaires qui seront à définir suivant la demande.



4. Réfection du Chemin du Platot

Nous avons prévu de faire la réfection de cette route qui s'est dégradée ces dernières années. Petit rappel, ce chemin n'est pas encore de la compétence de notre communauté de commune CCBR71 et l'entretien est à la charge complète de la commune. En réalisant ces travaux, la CCBR71 s'est engagée à prendre ce chemin en compétence.

5. Remplacement des chaudières pour 3 maisons en location

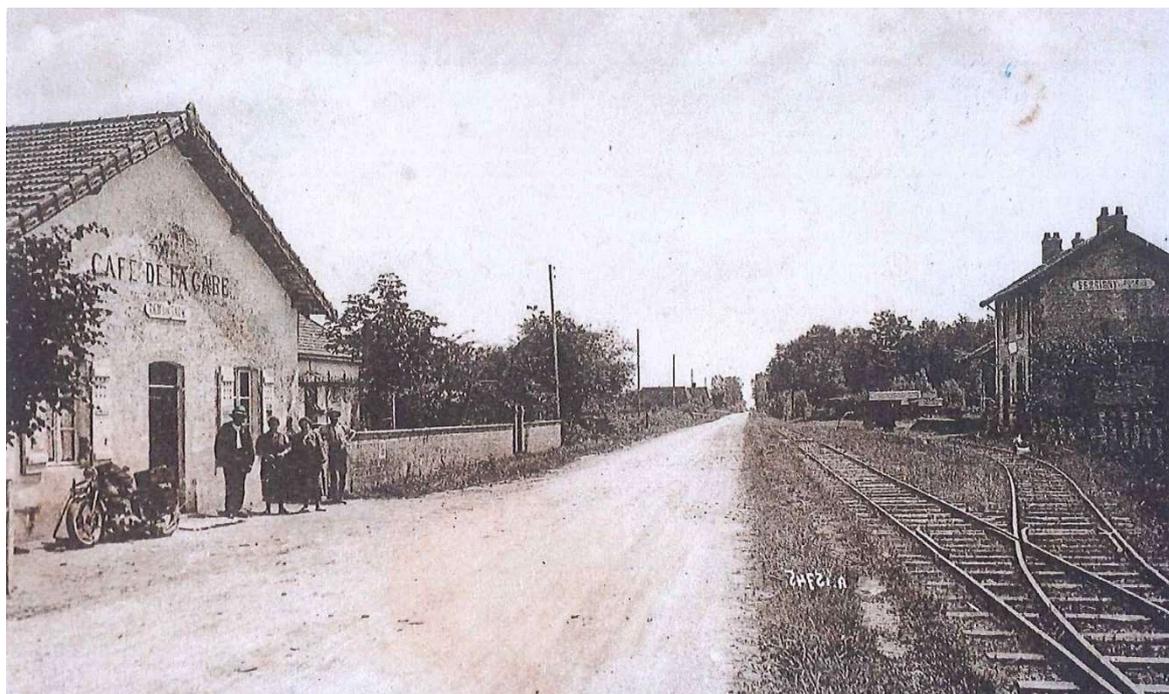
Suite à des pannes récurrentes de nos chaudières vieillissantes, celles-ci devraient être remplacées dans les 3 maisons communales « Rue du Bourg ». L'installation de chaudières plus performantes, plus économiques et plus propres pour l'environnement devraient nous faire bénéficier de certaines aides.

6. Changement Portail latéral du cimetière

Le portail latéral du cimetière étant en très mauvais état, nous avons fait chiffrer l'installation d'un nouveau portail. Il sera dans le même style que le portail principal.

LES PHOTOS SOUVENIRS

La Gare et le café de la gare de Serrigny en Bresse en 1940



L'ancienne gare de Serrigny était située au carrefour de la Villeneuve et de la route de Chalon sur Saône. Cette ligne de train permettait aux paysans de se rendre sur les marchés des villages alentours comme Mervans, Saint Martin en Bresse pour vendre les denrées de la ferme, et acheter les provisions pour les familles et les animaux.

La ligne fut construite par étapes : de St-Marcel à St-Martin par Damerey en janvier 1901, de St-Marcel à Chalon en novembre 1903 et de St-Martin à Mervans en septembre 1905. Elle fut fermée en 1936, mais réactivée pendant la guerre pour le ravitaillement et fut baptisée « Ligne des Treuffes »

Ce train a permis également aux réfugiés de l'est de la France d'atteindre Serrigny pour être logés tant bien que mal dans les fermes.

Le café de la gare fût le dernier des trois cafés du village et a fermé ses portes en 1957.

La Cure en 1999



LES INFORMATIONS UTILES

- **La Mairie :**

- ✓ **Adresse :**

- 12 rue du Bourg 71310 SERRIGNY EN BRESSE

- ✓ **Tél :**

- 03 85 47 71 23

- ✓ **Adresse électronique :**

- mairie.serrigny@wanadoo.fr

- ✓ **Ouverture au public :**

Heures d'ouverture du mardi	
Heure d'ouverture	Heure de fermeture
17:00	19:00

Heures d'ouverture du vendredi	
Heure d'ouverture	Heure de fermeture
10:00	12:00

Sauf indication contraire.

- ✓ **Votre Maire : Samuel ROSSIGNOL**

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie et seulement en cas d'urgence ou pour une prise de rendez-vous :

- Tél. 06 95 91 48 58
- rossignol.samuel@sfr.fr

- ✓ **Boite aux lettres :**

- Installée sur le mur face à la route départementale D70 et au point propre du Bourg

- ✓ **2 Boîtes aux lettres de la Poste :**

- 1- devant le mur de la salle des fêtes au Bourg donnant sur la route départementale D70
- 2- au carrefour de chemin de Pouilly, impasse des champs de Pouilly et chemin du Bouchat vers l'arrêt de bus

- **La CCBR71 (Communauté de Communes Bresse Revermont 71):**

Serrigny en Bresse fait partie de cette communauté appelé CCBR71 depuis le 22 novembre 2014 suite à la fusion de la communauté de commune du canton de Saint Germain du Bois et de 3 communes (Beaurepaire en Bresse, Saillenard et Savigny en Revermont) issues de la communauté de commune

de Beaurepaire en Bresse. La CCB^R71 est composée de 17 communes et compte 10 043 habitants (population INSEE) pour un territoire de 282,64 km² et 425 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire.

Son siège social est situé à 8, rue Pontpierre 71330 Saint Germain Du Bois.

La responsable administrative est Mme Martine MOISSON.

Les horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h

Mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le président est M. Didier FICHET (Maire de Montjay).

La CCB^R71 possède de nombreuses compétences liées à la vie de nos communes, de nos populations :

- ✓ Aménagement de l'espace et développement économique
- ✓ Tourisme
- ✓ Culture et sports
- ✓ Social
- ✓ Les Services à la population et aux associations
- ✓ Voirie

Ne sont mentionnées ci-dessus que les compétences exercées directement par la CCB^R71 avec ses propres services.

Le Conseil Communautaire : 34 membres

Président :
Didier FICHET (Montjay)

5 Vices- Présidents ayant délégation pour :

Nadine ROBELIN (Saint Germain du Bois) – enfance et jeunesse – Piscine, Gymnase, Installations sportives, portage de repas
Sébastien JACQUARD (Sens sur Seille) – Voirie, Bâtiments, Numérique
Jean-Michel FROMONT (Thurey) – Economie, Tourisme
Christiane ESTELA (Saint Germain du Bois) – Communication, Bibliothèques, Musique
Jean SIMMONIN (Saillenard) – Syndicat Mixte

28 autres membres :

Beaurepaire en Bresse : Martine CHEVALLIER, Hubert FULPIN
Bosjean : Françoise JACQUARD
Bouhans : Pierre BOUSQUET
Devrouze : Sabine DOMS
Diconne : Robert COULON, Marion SAVOY
Frangy en Bresse : Jocelyne EUVRARD, Jean-Christophe BONIN
Mervans : Jean-Luc NALTET, Françoise PUGEAUT-RIGAUDIE, Thierry BERLEMONT, Murielle CHEMY
Le Planois : Jean-Pierre PAPIN
Saillenard : Emmanuel BRAILLON
Saint Germain du Bois : Jean-Claude VIEUX, Aurélie SEVRAN, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX
Savigny en Revermont : Robert GOYOT, Yoann PIMENTEL, Annie BOURGEOIS
Sens sur Seille : Audrey JALLEY
Serley : Laurent PARADIS, Nicolas VILAIN
Serrigny en Bresse : Samuel ROSSIGNOL
Le Tartre : Emmanuel BECLERE
Thurey : Evelyne CHANUSSOT



DÉCOUVREZ TOUTES LES
COMMUNES DE LA CCB^R71

Voir la carte



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESSE REVERMONT 71

8 pont Pontpierre
71330 Saint-Germain-du-Bois
Tél. 03 85 72 02 19



HORAIRE D'OUVERTURE

Le lundi de 14h à 17h
et du mardi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

- Les conseillers départementaux du canton de Pierre de Bresse :

- Aline GRUET (Maire de Pierre de Bresse)
- Bertrand ROUFFIANGE (Maire sortant de Serley)

- Les écoles :

- ✓ *Ecole maternelle*

- 20, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse
- Tél: 03 85 47 71 12
- ecole.maternelle.st.martin.bresse@wanadoo.fr
- Directeur : Mr HERMIER Patrick

- ✓ *Ecole élémentaire*

- 22, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse
- Tél: 03 85 47 76 25
- ec-el-st-martin-en-bresse-71@ac-dijon.fr
- Directrice : Mme DELEGLISE Cécile

Concernant l'école maternelle et l'école élémentaire, les enfants peuvent bénéficier du ramassage scolaire et de la cantine. Ces 2 services sont proposés et gérés par la mairie de St Martin en Bresse. Des personnels communaux encadrent les enfants durant ces 2 moments de la journée.

Pour inscrire vos enfants à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez auparavant passer en Mairie afin que vous soit délivrée une autorisation d'inscription (vous munir de votre livret de famille).

- ✓ *Collège Olivier de la Marche*

- 26, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse
- Tél: 03 85 47 74 82
- 0711451s@ac-dijon.fr
- www.collège Olivier de la Marche.fr

- ✓ *Lycée professionnel privé Reine Antier*

- 9, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse
- Tél: 03 85 47 09 09
- isabelle.rothdiener@cneap.fr
- www.lycee-reineantier.fr

Concernant le collège et le lycée professionnel, les enfants peuvent bénéficier du ramassage scolaire. Ce service est proposé et géré par la région Bourgogne Franche Comté.

Contact :

Direction des Mobilités et des Infrastructures

Unité Territoriale de Saône-et-Loire

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS 71320

71020 MACON CEDEX 9

Tél. 03 85 39 93 40

transports71@bourgognefranchecomte.fr

- **Déchetterie :**

- ✓ *Adresse :*

- *Z.A des Quarts 71620 ST MARTIN EN BRESSE*

- ✓ *Tél :*

- *03 85 47 79 92*

- ✓ *Ouverture au public :*

- ❖ *De novembre à février :*

- Lundi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*

- Mercredi : de 13 h 30 à 17 h*

- Vendredi : de 9 h à 12 h*

- ❖ *De mars à octobre*

- Lundi et samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h*

- Mercredi : de 13 h 30 à 18 h*

- Vendredi : de 8 h à 12 h*

Journées broyages de végétaux :

Le SICEÐ organise des journées de broyage de végétaux verts à la déchetterie.

Pour les dates contacter le SICEÐ au 03 85 76 98 45.

Assainissement

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

SPANC du SICEÐ Bresse Nord

La Croix 71310 SERLÉY

Tél : 03 85 76 93 48

Site : www.siced-bresse-nord.fr

Mail : spanc.bresse.nord@orange.fr

Service vidanges des fosses septiques.

LES RAPPELS À LA POPULATION

Madame, Monsieur,

La qualité des relations avec vos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.

Si vous avez le droit à la tranquillité, vous avez aussi l'obligation de respecter celle de vos voisins. Malheureusement, ces règles simples de bon sens parfois ne suffisent pas.

Afin d'éviter que certains problèmes ou nuisances ne deviennent conflictuels, nous souhaitons faire quelques petits rappels concernant :

- **Le bruit :**

Il est évalué grâce à une unité de mesure appelé « décibel (dB) » et le niveau moyen acceptable est de 35dB. Celui considéré comme seuil de gêne est de 65dB. Mais parfois, même à faible niveau et avec répétition, le bruit peut être gênant et peut provoquer des nuisances sur la santé. Il est recommandé d'être vigilant et d'être bienveillant à l'égard de son voisinage.

Rappel sur les horaires où l'utilisation des appareils bruyants est autorisée :

- ✓ *Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h*
- ✓ *Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h*
- ✓ *Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*

- **L'entretien des haies, arbres, arbustes... :**

Dans un cas général, les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- ✓ *Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.*
- ✓ *Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.*

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si la plantation existe depuis plus de 30 ans, une démarche amiable avec votre voisinage est à envisager si les distances ne sont pas respectées.

Nous vous conseillons avant toute action de venir en Mairie pour en discuter.

Dans tous les cas de figure, l'accord amiable est à privilégier pour le bien-être de tous et conserver de bonnes relations.

- La surveillance des animaux domestiques :

Le propriétaire d'un animal (chiens, chats, chevaux, poneys ou ânes) est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Pour exemple :

- ✓ *Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :*

Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel

Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

- ✓ *Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :*

Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations.

*Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravé sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 1^{ère} ou 2^{ème} classe. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 1^{ère} classe, s'il est pris en flagrant délit.

Concernant les chiens susceptibles d'être dangereux, ils sont classés en 2 catégories :

- ✓ *Chien d'attaque (1^{ère} catégorie)*
- ✓ *Chien de garde et de défense (2^{ème} catégorie)*

Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et

attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, identification, évaluation comportementale du chien, etc.

Lorsque vous détenez un chien concerné par l'une de ces catégories, vous êtes tenus de le déclarer auprès de la Mairie.

- **Dépôt d'ordures du cimetière :**

Il est rappelé aux riverains qu'il est **INTERDIT** d'utiliser ce dépôt pour mettre leurs ordures ménagères sous peine d'une sanction.

- **Point propre : lieu de tri (verres, plastiques, fers, cartons et emballages)**

Les bennes sont vidées par le SICEP régulièrement ; lorsque les bennes sont pleines, merci d'**ÉVITER** de laisser vos déchets à côté, et/ou de déposer en ce lieu, des sacs d'ordures ménagères non autorisés qui pourraient en plus attirer les chiens, les chats errants et les rats ! Une amende de police dans les mêmes conditions que précédemment, peut être adressée aux malveillants.

Nous avons chaque fois identifié le fautif ! Qu'on se le dise !

Les documents SICEP vous ont été remis dans vos boîtes aux lettres.

- **Le brûlage des déchets végétaux :**

Il est interdit de brûler des déchets végétaux issus des travaux d'entretien des parcs et jardins.

Toutefois, le brûlage de ces déchets est toléré sous certaines conditions :

- ✓ Si la commune a une population inférieure ou égale à 2000 habitants.
- ✓ Si les déchets sont issus des tailles de haies ou d'arbres (exclus les tontes de pelouses, cartons et palettes).
- ✓ Si la distance de 50 mètres des habitations ou des voies de circulation est respectée.
- ✓ Si ce brûlage n'a pas de caractère systématique où dans quel cas, il convient d'avoir recours au maximum aux déchetteries.
- ✓ Si les fumées ne gênent pas le voisinage.
- ✓ Si les risques d'incendie sont maîtrisés.
- ✓ Si les règles de sécurité sont respectées (visibilité sur la voie publique, pollution, etc...)

Je souhaitai également vous rappeler quelques réflexes pour votre sécurité :

- ✓ Fermez vos portes à clé quand vous savez que vous n'allez pas entendre si quelqu'un s'introduit chez vous.
- ✓ Ne laissez pas entrer un inconnu.
- ✓ Signalez votre départ en vacances à la gendarmerie.
- ✓ Ne laissez pas les clés de contact sur votre véhicule, ni les papiers à l'intérieur.
- ✓ Lors de vos achats sur Internet, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).
- ✓ La gendarmerie est à votre écoute. Composez le 17.

LES ENTREPRISES

Darling dog élevage, l'empreinte d'une passion



OF DARLING DOG
Pékinois
Golden retriever
Berger australien
<http://darling-dog.chiens-de-france.com>



OF CATS FARM
Maine Coon
<http://ofcatsfarm.chat-de-france.com>



Nathalie BELLE

2 chemin du Platot - 71310 SERRIGNY EN BRESSE
06 82 42 30 58 – darlingdogeleavage@gmail.com

LE FERME DU PETIT VELARD

**ELEVEUR DE PORCS CHARCUTIERS SUR PAILLE
AVEC TRANSFORMATION ET VENTE A LA FERME**

*Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site internet :
lafermedupetitvelard.wixsite.com*

VENTE DIRECTE

LA FERME
EARL
DU PETIT VELARD

Christine et
Eric PETOT
1, chemin du petit Velard
71310 SERRIGNY EN BRESSE

03 85 46 10 46
06 07 59 95 89

LES PAGES DU CCAS

Suite aux dernières élections, le nouveau Conseil d'Administration est composé comme suit :

Samuel Rossignol (président)

Magali Prudent (vice-présidente)

Sandrine Baziard

Vanessa Bridon

Jessica Geley-Salmon

Claire Kaouche

Marie-France Mathey

Michel Morey

Christine Petot

Repas des aînés

Rappel : habituellement prévu le dimanche des Rameaux, il s'est déroulé le 1er mars dernier pour ne pas interférer avec les élections municipales.

Les personnes de plus de 65 ans ont bénéficié de ce repas, 45 étaient présentes à cette date mais nombreuses sont celles qui n'ont pu y participer, pour diverses raisons.

Les doyens du jour étaient Raymonde Journaux et Joy Van Loon (Charles Girardin n'ayant pu être présent).

Voici le menu :

Marquissette et gougères

Mise en bouche

Terrine de canard frais, fait maison et toast de fruits frais

Escargots aux morilles

Sorbet

Coq au vin et légumes vapeur, croûtons aillés

Assiette de 3 fromages et fromage blanc

Assiette de 4 mignardises

Café et chocolats

Colis de Noël

Le 12 décembre dernier, 25 personnes âgées de 70 ans et plus ont bénéficié de la traditionnelle distribution des colis, dans le strict respect des mesures barrières. Cet après-midi a malheureusement perdu de sa convivialité mais il en allait de la sécurité de nos aînés. Ce fut malgré tout un plaisir de pouvoir échanger quelques mots et de présenter les nouveaux membres.

Nous avons souhaité privilégier les artisans et producteurs locaux,

La composition des colis était la suivante :

Rilles de lapin

Terrine de pigeon

Effiloché de canard et ses pommes de terre sarladaises

8 macarons

8 biscuits à la cuillère

150g de chocolats

1 rose pour les femmes

1 stylo pour les hommes

Cidre

Sans oublier le bouquet et le champagne pour nos doyens

Merci à nos généreux donateurs.

Fête de Noël

Du fait de l'impossibilité de regroupement, nous n'avons pu organiser cette fête. Néanmoins le Père-Noël n'a pas oublié les enfants (de 0 à 10 ans) et les membres du CCAS et du Conseil ont joué les lutins.

Pour les plus grands, il y avait un Père-Noël et des guimauves au chocolat. Notre dernière-née a reçu un doudou marionnette tandis que les petits ont pu câliner une belle peluche.

Nous espérons tous pouvoir rétablir nos rassemblements cette année.

LA PAGE DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950 – 1961)

2020 : non, nous ne sommes pas allés en Italie au mois de juin comme prévu, car le coronavirus a mis un frein à tous nos projets. Cependant, comme l'Amicale des Anciens Elèves de Serrigny fait des projets à long terme, celui de 2021 à **destination du Périgord Noir et du Quercy** s'avéra possible **du 15 au 19 septembre 2020**. 30 personnes ont pu visiter le magnifique **jardin du Manoir d'Eyrignac**, la ville médiévale de **Sarlat-la-Canéda** avec l'énigmatique Lanterne des Morts, le grand marché aux produits locaux du Périgord, **Domme**, bastide royale du XII^{ème} s., accessible avec un petit train, pour nous offrir un panorama exceptionnel du haut de son promontoire, **Roque-Gageac** pour une balade en gabare (bateau à fond plat) sur la Dordogne. Le Quercy nous accueillit ensuite pour découvrir le **Gouffre de Padirac**, merveille de la création, haut lieu de la spéléologie, avec une promenade inoubliable en barque sur la rivière souterraine de 2,2 km. Ce fut ensuite la découverte dans cette même région de la citée sacrée de **Rocamadour** agrippée à la falaise ; là, on apprit que la pénitence infligée aux pèlerins, était de graver à genoux le grand escalier de 216 marches, en récitant à chaque marche un « je vous salue Marie ». Le lendemain fut la visite de **Lascaux IV** pour un retour sur les traces de Cro-Magnon sachant que la grotte originelle a été ouverte au public en 1948 pour fermer en 1963 à cause de la maladie verte due à des algues. Lascaux II, un fac-similé reproduisant 1/3 de la grotte originale fut achevé en 1983 dans un grand blockhaus de béton. Lascaux III est en fait, l'Exposition Internationale itinérante depuis 2012 et Lascaux IV qui a ouvert ses portes en 2016 à Montignac, reproduit l'intégralité de la grotte préhistorique sur des coques en résine, avec des animaux sauvages et des figures géométriques. Nous longeons ensuite la Vézère jusqu'aux **EYZIES de Taillac** aux falaises impressionnantes. La **Roche St Christophe à Peyzac-le-Moustier** est un site troglodyte, où se trouve un mur de calcaire d'un km de long et de 80 m de haut ; il est creusé d'une centaine d'abris sous roches et de terrasses aériennes. La Roque fut victime de toutes les guerres de cent ans et de religions. « Jacquou le Croquant » est un roman qui raconte l'histoire d'un jeune paysan orphelin qui se bat contre les injustices. La Roque St Christophe est aujourd'hui un conservatoire de machines de génie civil et autres, sous un grand abri de 400m connu sous le nom de Boulevard de l'humanité. Des sépultures témoignent de la présence humaine depuis au moins 55 000 ans. C'est un site mondial incontournable ! Avant de retourner à l'hôtel de Souillac dans le Lot, où nous aurons passé quatre nuits paisibles avec un accueil chaleureux, nous devons aller voir une ferme avec démonstration de gavage d'oies, dégustation et vente de produits locaux (foie gras, rillettes, pâtés, grattons d'oie ou de canard...).

Sur le chemin du retour, une étape obligée à **Castelnaud-La-Chapelle** nous permit de visiter le **château des Milandes** où Joséphine Baker « la Vénus d'Ebène » dont le costume le plus connu du Music-Hall est la fameuse ceinture de bananes, s'y installa en 1947 puis, elle adopta 10 garçons et 2 filles d'origines et de religions différentes. 150 personnes étaient à son service pour entretenir le château et 300 ha de terrain. Ce fut vite un gouffre financier. L'année 1968 fut très éprouvante, elle put rester au château jusqu'en mars 1969 date à laquelle elle fut chassée comme un chien avec sa tribu ; c'est Grâce de Monaco qui lui vint en aide en lui procurant une villa sur les coteaux de la Principauté pour élever au mieux ses enfants qu'on appelait « la tribu Arc-en-Ciel ». Elle mourut le 12

avril 1975. Aujourd'hui le site est à voir absolument. Château aux vitraux magnifiques, jardins aux fleurs blanches (magnolias), des arbres de toute essence et un grand jet d'eau agrémentent ce lieu paradisiaque. Une volière avec 160 perruches et un spectacle de rapaces de 30 minutes ont su captiver notre attention. Le repas au château nous rappela que nous étions en Dordogne et que nous avons dégusté tout au long de notre séjour des spécialités périgourdines (velouté aux cèpes ou magret de canard ou d'oie fumée ou marbré truffé ou terrine de foie gras, pommes de terre sarladaises, cabécou ou rocamadour, gâteau aux noix ou fondant à la châtaigne, vin de Bergerac.

Le samedi 3 octobre 2020 a réuni 50 personnes dont 16 personnes de Serrigny sur la Place du Bourg, pour une destination proche de Montbard en Côte d'Or, afin de visiter deux sites incontournables :

Les forges de Buffon au bord de l'Armançon sur la route royale de Paris à Lyon, créées par le Comte de Buffon en 1768. En un seul lieu se trouve un complexe sidérurgique : le haut fourneau avec une grande roue hydraulique pour actionner la soufflerie et y produire des gueuses, l'affinerie avec une forge dotée de deux martinets et de 2 soufflets pour décarburer la fonte et transformer les barres en 5 m de long, la fenderie pour découper des barres en produits semi-finis. Cet ensemble architectural regroupe une partie industrielle et une partie domestique admirable. Le canal de Bourgogne vint modifier le fonctionnement. Inondation et incendie entraîneront le déclin et une cimenterie s'y installa pendant 50 ans.

L'Abbaye de Fontenay fondée par Saint Bernard de Clairvaux en 1118, est la plus ancienne abbaye cistercienne conservée au monde. Elle est la propriété d'une même famille aujourd'hui et pour sa conservation, elle est ouverte toute l'année. On y retrouve le cloître intact depuis le 12^{ème} s. merveille de l'art roman, l'église est magnifique, les nouveaux jardins agrémentent la visite. La lumière de Fontenay éclaire à toute heure les bâtiments, les jardins et les forêts avoisinantes, elle est recherchée par les photographes. Fontenay sert aujourd'hui de décors de cinéma pour des films historiques.

Marie-France Mathey

ALBUM PHOTOS 2020 DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950-1961)

Padirac



Domme



La Roque Gageac



Plan de la ville de Rocamadour



Lascaux IV à Montignac



Les Eyzies et la Roque St Christophe



Les Milandes Joséphine Baker



Sarlat la Canéda le
marché



Le Périgord et le Quercy
Du 15 au 19 septembre 2020
inclus

Les Forges de Buffon (21) ==> et
Journée du 3 octobre 2020



L'Abbaye De Fontenay 21



LA PAGE DE LA CHASSE COMMUNALE

Société de chasse La Diane de Serrigny en Bresse



Renard roux (Vulpes vulpes)

- Poids moyen : 2.2 à 14 kg, en moyenne 7 kg pour un mâle adulte.
- Taille : un corps de 58 à 90 cm et une queue de 32 à 49 cm.
- Espérance de vie de 2 à 10 ans.
- Le renard est omnivore, même s'il fait partie de l'ordre des carnivores. Dans son habitat naturel, il atteint sa maturité sexuelle vers dix mois. Les mâles et femelles sont habituellement monogames et celle-ci a une seule portée par an de quatre à six petits en moyenne.

(Source Wikipédia)

Le renard occasionne des dégâts au sein des élevages avicoles ainsi que dans la basse-cour des particuliers. Il est classé ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) par arrêté ministériel.

Le renard peut véhiculer deux maladies transmissibles à l'homme : il est porteur de la rage et de l'échinococcose alvéolaire.

Le territoire français est officiellement déclaré indemne de rage vulpine le 30 avril 2001 ; le dernier cas en France remontant à 1998. La vaccination orale des renards contre la rage à l'aide d'appâts distribués par hélicoptère a permis d'éradiquer cette zoonose de la France.

L'échinococcose alvéolaire, ce nom ne vous dit sûrement rien. Cette maladie grave, parfois fatale est provoquée par le ver solitaire (Ténia) et se transmet à l'homme par le renard. Autrefois limitée à la Franche Comté, elle se répand désormais partout en France et inquiète les associations et les organisations de santé publique.

Randonneurs, amateurs de nature, prenez garde à l'échinococcose alvéolaire ! Si cette maladie reste rare, le nombre de cas enregistrés dans le registre national a doublé ces dix dernières années. Une augmentation alarmante, quand on sait que le pronostic de cette affection est complexe. En effet, les caractéristiques de cette maladie sont les mêmes que celles d'un cancer du foie : évolution invasive, possibilité de métastases et difficultés thérapeutiques.

Une augmentation du nombre de cas

Bien que l'échinococcose alvéolaire (EA) reste aujourd'hui classée parmi les maladies rares (632 cas ont été recensés en France entre 1982 et 2015), le nombre de cas est en augmentation ces dix dernières années sur le territoire français. Selon le Centre National de Référence de l'Échinococcose Alvéolaire (CNR-EA), le nombre de contamination par an a presque doublé :

- Entre 1982 et 2005, le CNR-EA a relevé une moyenne de 19,2 cas/an.
- Alors qu'entre 2006 et 2015, le CNR-EA enregistre un nombre moyen de 29,3 cas/ an.

Autrefois limitée à la Franche-Comté (40% des cas recensés entre 1982 et 2016), la maladie s'est aujourd'hui propagée à la France entière, en particulier dans les régions de l'Est de la France mais aussi d'autres régions situées plus au centre comme l'Aquitaine, l'Auvergne ou le Languedoc Roussillon.

Comment s'attrape l'échinococcose alvéolaire ?

Selon l'OMS, l'Homme est un hôte intermédiaire accidentel de la maladie : s'il peut la contracter, il n'est en revanche pas responsable de sa transmission et de sa propagation. L'Homme peut être contaminé par l'hôte définitif de la maladie qui est un animal d'espèce canine ou féline : chiens, chats (surtout lorsqu'ils sont sauvages) et les renards. Dans les faits, le renard est l'hôte principal du ver adulte, hébergé dans son intestin grêle. *“Les renards sont contaminés par les rongeurs. Les excréments des renards, mais aussi leurs poils logent les œufs de ténia. Le ver se transmet ensuite à l'Homme et se développe dans la zone du foie. Il peut ensuite s'étendre à d'autres organes voisins”* explique Philippe Wartelle fondateur de [l'Association de soutien et de défense des Personnes contaminées par l'EA \(ASDPCEA\)](#).

Les signes d'alertes

L'échinococcose alvéolaire se caractérise par une période d'incubation asymptomatique et très longue, comprise entre 5 et 15 ans.

“Certaines personnes contaminées aujourd’hui ignorent la maladie et ne la découvriront que dans quelques années. C’est pourquoi, les chiffres que nous détenons à ce jour ne sont pas révélateurs du nombre de personnes touchées, qui est sans doute plus élevé que ceux décrivant les cas recensés”, explique Philippe Wartelle.

Ce temps d’incubation s’explique par le lent développement d’une lésion primaire d’aspect tumoral généralement localisée dans le foie, selon l’OMS.

Il n’existe donc pas de symptômes typiques permettant de détecter l’infection. Toutefois, on observe généralement :

- Une altération de l’état général
- Des douleurs abdominales (du côté droit de l’abdomen)
- Un ictère (jaunisse)
- Une augmentation du volume du foie
- Une perte de poids
- Des signes caractéristiques d’insuffisance hépatique.

Cette affection ressemble beaucoup à [un cancer du foie](#), maladie avec laquelle l'échinococcose est souvent confondue. Les métastases larvaires peuvent se propager vers des organes voisins du foie (comme la rate) ou gagner des sites plus lointains (tels que les poumons ou le cerveau) par voie sanguine ou lymphatique. En l'absence de traitement, l'échinococcose alvéolaire est évolutive et fatale. *“J’ai l’exemple d’un malade à qui on avait dépisté un cancer du foie. Ce dernier a finalement découvert tardivement qu’il avait l’EA. Le traitement lui a sauvé la vie. Hélas, ce n’est pas toujours le cas. Beaucoup de malades peuvent mourir d’une erreur de diagnostic dans la mesure où cette maladie reste mal connue. Un malade (aujourd’hui décédé) était soigné pour une forme de tuberculose qui n’avait rien à voir avec l’EA qu’on lui a dépisté bien trop tardivement”* poursuit Philippe Wartelle.

Si vous présentez l’un de ces signes, consultez un médecin. *“Surtout si vous n’avez aucun problème avec l’alcool, explique le président de l’association, dans ce cas, ces problèmes de foie doivent vous mettre la puce à l’oreille,”* ajoute le fondateur de l’asdpccea.

Quels sont les gestes pour l’éviter ?

Pour éviter toute contamination, l’ASDPCEA recommande de :

- Vermifuger régulièrement chats et chiens,
- Ne jamais toucher de renard à mains nues,
- Toujours se laver les mains après une sortie en nature,

- Ne pas manger des fruits ou des végétaux dans la nature,
- Bien laver les aliments végétaux crus avant de les consommer (en utilisant du vinaigre blanc),
- Cuire les aliments comme les champignons ou les légumes du potager. *“Le ver solitaire est neutralisé à une température de plus de 60°, si vous cuisez les aliments, il n’y a donc pas de problèmes”*, rassure Philippe Wartelle.

Piégeurs et chasseurs : essentiels dans la prévention de l'échinococcose alvéolaire

Chaque année, piégeurs et chasseurs se mobilisent pour lutter contre des espèces exotiques envahissantes ou classées comme susceptibles d’occasionner des dégâts.

Merci de prendre en compte l’importance de cette maladie.

Amicalement.

Alain FORJAT

Président de la société de chasse La Diane de Serrigny en Bresse

Tel : 06.81.58.01.46

Mail : almalou71@outlook.fr